

## Profil du conseil d'administration

---

### Oxfam-Québec

[Oxfam-Québec](#) est une organisation à but non lucratif et non partisane qui fait partie de la Confédération [Oxfam International](#) et du mouvement mondial pour la justice sociale. Ensemble, nous agissons en faveur des droits des femmes et de la justice de genre, mais aussi de la justice climatique et de la justice économique et ce, en appelant à la pleine participation des femmes aux tables de décisions. Oxfam-Québec dirige le travail au Québec et au Canada, en étroite collaboration avec [Oxfam Canada](#), et soutient le travail de la confédération mondiale, par le travail humanitaire, les programmes de coopération internationale et le plaidoyer et les campagnes de mobilisation. Pour ce faire nous collectons des fonds auprès de la population québécoise et des donateurs publics et institutionnels. Nous agissons ici au Québec pour mobiliser les jeunes et la population québécoise pour faire évoluer les lois et les mentalités et nous agissons dans 28 pays aux côtés de nos partenaires locaux. Dans la dernière année nous avons codéveloppé des projets avec 345 partenaires et soutenus 283 248 personnes directement dont plus de la moitié (60%) sont des femmes et des filles.

Le changement passe d'abord par soi-même. Nous voulons poursuivre notre réflexion et notre action avec humilité et transparence, en priorisant le bien-être des populations auprès de qui nous œuvrons ainsi que celui de notre personnel tout en démontrant notre solidarité. Nous voulons être une organisation féministe, anti-raciste et inclusive. Dans le cadre de notre engagement à transformer notre organisation, Oxfam est engagé dans un changement vers la décolonisation de notre travail et est signataire du Pacte pour le changement, un engagement qui met l'accent sur le rôle que doivent jouer les organisations locales et sur les droits, les besoins et les priorités des communautés locales.

### Diversité et inclusion

Oxfam-Québec s'engage en faveur de l'équité, de la diversité et de l'inclusion, car ces attributs fondamentaux s'alignent sur nos valeurs et guident notre mission. Il est important pour nous de refléter la diversité des personnes avec qui nous travaillons dans nos rôles de leadership mondial, à la fois au niveau de la gouvernance et de la gestion. La composition du conseil d'administration favorise ainsi l'inclusion en fonction de la race, du sexe, de l'âge, de l'identité sexuelle, de l'identité de genre, du handicap et plus largement de l'expérience vécue.

### Intégrité et prévention des abus

Oxfam-Québec s'engage à prévenir tout type de comportement non désiré au travail, y compris le harcèlement sexuel, l'exploitation et les abus, le manque d'intégrité et l'inconduite financière ; et de promouvoir le bien-être des enfants, des jeunes et des adultes. Oxfam-Québec s'attend à ce que tout le personnel, les membres du conseil d'administration et les bénévoles partagent cet engagement par le biais de son [code de conduite](#) et son [code d'éthique et de déontologie](#). De plus, tout membre du conseil d'administration doit satisfaire à la vérification de son casier et ses antécédents judiciaires.

### Mandat

Les membres du conseil d'administration sont élus pour un mandat d'une durée de trois (3) ans. Le conseil d'administration exerce une saine gouvernance et une surveillance de l'organisation, par voie de règlements ou de résolutions, il administre l'organisation. Il s'assure que toutes les activités entreprises sont conformes à la mission et aux valeurs de l'organisation. Il prend les mesures pour s'assurer de l'utilisation des ressources humaines et financières de façon efficace et efficiente. Le conseil d'administration est imputable à l'assemblée des membres, ses partenaires, ses donatrices et donateurs, et doit leur rendre compte. Il s'assure que les informations concernant les activités de l'organisation sont disponibles et accessibles [référence aux articles 16 et suivants des Règlements administratifs].

### Composition

Les affaires de l'organisation sont dirigées par un conseil d'administration composé d'un minimum de quinze (15) et un maximum de dix-sept (17) membres élus. Le conseil d'administration détermine, en fonction des besoins, le nombre de membres à l'intérieur des nombres ci-avant mentionnés [référence aux articles 11 et suivants des Règlements administratifs].

## Niveau d'effort

Les membres du conseil assistent à au moins quatre (4) réunions du conseil d'administration par année (tenues physiquement ou virtuellement), à l'Assemblée annuelle des membres et qu'ils participent à au moins un des comités statutaires du conseil d'administration (réunions une fois tous les trimestres). Le niveau total d'effort est estimé entre 7 à 10 heures par mois.

## Remboursement de frais

Les membres du conseil d'administration ont le droit d'être remboursés pour les dépenses raisonnables engagées dans l'exercice de leurs fonctions, selon les normes en vigueur de l'organisation. Ils ne reçoivent aucune rémunération de quelque nature ou sous quelque forme que ce soit (référence aux articles 11 et suivants des Règlements administratifs).

## Profil de compétences

### Compétences individuelles

Toute personne membre du conseil d'administration doit démontrer :

- Un engagement envers la vision, la mission, les valeurs et les principes féministes d'Oxfam-Québec;
- Une prise de conscience des enjeux mondiaux et en engagement pour la justice sociale ici et ailleurs;
- La pensée critique, les capacités d'analyse et le bon jugement;
- L'intégrité, l'indépendance et l'engagement à l'égard de normes élevées d'excellence et d'éthique;
- La conscience de soi, un état d'esprit d'écoute ouvert et la capacité d'identifier et de mettre au défi les angles morts et les hypothèses;
- La volonté d'apporter une expertise personnelle en travaillant collectivement avec des personnes de divers horizons dans le meilleur intérêt de l'organisation;
- L'engagement à consacrer le temps et les efforts nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions;
- La connaissance suffisante du français pour lire les documents du conseil d'administration et participer aux discussions.

### Compétences collectives

Individuellement, les membres du conseil d'administration apportent une variété d'expertises organisationnelles et en la matière pour s'assurer que le conseil d'administration est compétent collectivement, la majorité des membres du conseil d'administration apportent une expertise dans l'un ou l'autre des plusieurs des domaines suivants :

- **Gouvernance**: Bonne compréhension et bonne expérience de la gouvernance contemporaine inclusive grâce à une expérience pertinente dans le secteur privé, public ou bénévole, y compris avoir siégé sur des conseils d'administration.
- **Finances et risques**: Bonne compréhension et expérience de la supervision des questions relatives à la gestion financière et la gestion des risques dans les organisations mondiales complexes.
- **Gestion du changement et des ressources humaines (RH)**: Expérience dans la direction / conseil sur le développement et le changement organisationnel et la gestion des RH.
- **Influence et activisme**: Réseaux étendus avec une compréhension stratégique et/ou expérience dans les campagnes de mobilisation, la création d'alliances et le plaidoyer (en mettant l'accent sur les jeunes, les réseaux féministes et les mouvements de justice sociale) au niveau fédéral et provincial.
- **Leadership féministe**: Expertise et leadership éprouvés et/ou connaissance en matière de justice de genre (leadership transformateur pour le droit des femmes) et de principes féministes.
- **Coopération internationale et action humanitaire**: Compréhension des tendances, des débats et de l'évolution des paradigmes dans le secteur de la coopération internationale et de l'aide humanitaire.
- **Changement de systèmes**: Expertise dans les domaines dans lesquels Oxfam recherche à influencer des changements

systemiques : économies justes, justice pour les femmes, justice climatique et gouvernance responsable.

- **Transformation numérique et cyber sécurité** : Compréhension des possibilités et des risques (y compris pour les organisations non gouvernementales internationales (ONGI) créé par les transformations technologiques.
- **Collecte de fonds / Mobilisation des ressources** : Compréhension des principales tendances et expérience en matière de collecte de fonds et capacité à mobiliser des ressources financières pour la mission de l'organisation (de la part de bailleurs de fonds institutionnels, publics ou corporatifs et de nouvelles initiatives de marché).
- **Affaires légales** : Capacité à analyser, appliquer, communiquer et à conseiller sur des concepts juridiques de manière efficace et éthique dans divers contextes juridiques.
- **Relations publiques/Communications/Marketing/Numérique** : Aptitudes et capacités à conseiller dans la planification, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies de communication efficaces dans un environnement médiatique et numérique en constante évolution.
- **Expertise climatique** : Engagement envers la durabilité et la protection de l'environnement et capacité à comprendre, analyser et agir sur les questions liées au changement climatique et aux stratégies d'adaptation et d'atténuation dans le but de contribuer à la construction de sociétés résilientes et durables.